

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) ou PASSEPORT

PIÈCES A FOURNIR

VALIDITÉ 15 ANS				10 ANS
PREMIÈRE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT		MINEUR
Cas général		perdue	volée	- 18 ans
Formulaire de demande CERFA complété ou pré-demande en ligne sur https://ants.gouv.fr				présence obligatoire du mineur de plus de 12 ans
1 photo d'identité (- 6 mois)				
Justificatif d'État civil (copie intégrale d'acte de naissance) (sauf si présentation du passeport périmé de - 2 ans ou si votre ville de naissance a adhéré à la dématérialisation, voir sur ce site : https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)				
Justificatif de domicile ou de résidence de moins d'un an (la plateforme refuse les échéanciers, il faut absolument une facture ou l'avis d'imposition) Seules les attestations <u>EDF</u> et <u>ENGIE avec flash code</u> sont acceptées. (si pas de justificatif à son nom, fournir une attestation d'hébergement + copie de la CNI ou du passeport de l'hébergeant)				justificatif de domicile (en cas de garde alternée, fournir les 2 justificatifs de domicile des parents + les copies des CNI ou passeports)
Pour les divorcés désirant garder le nom de l'époux(e), jugement de divorce qui l'autorise. Pour les personnes désirant porter le nom de l'époux(se) décédé(e), fournir la copie intégrale de l'acte de décès.				CNI ou passeport (si renouvellement)
Pour les personnes d'origine étrangère un justificatif de nationalité française (décret de naturalisation ou certificat de nationalité française, sauf si le justificatif d'État civil suffit à attester)	CNI plastifiée ou passeport	Déclaration de perte à compléter et à imprimer sur le site www.service-public.fr et à joindre à votre dossier pour validation	Déclaration de vol à compléter en gendarmerie	En cas de divorce ou de séparation des parents apporter le jugement
		Timbres fiscaux de 25 €	Timbres fiscaux de 25 €	Pour les mineurs apporter la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale qui fait la demande
				Pour les personnes d'origine étrangère un justificatif de nationalité française (décret de naturalisation ou certificat de nationalité française, sauf si le justificatif d'État civil suffit à attester)
Passeport : timbres fiscaux 86 €	Passeport : timbres fiscaux 86 €	Passeport : timbres fiscaux 86 €	Passeport : timbres fiscaux 86 €	Passeport : timbres fiscaux Entre 0 et 14 ans : 17 € Entre 15 et 18 ans : 42 €

Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous au 03.29.91.02.18. Les lundi après-midi, mercredi et vendredi toute la journée.

Le représentant légal est obligatoirement accompagné du mineur soit lors du dépôt du dossier ou lors de la remise du titre d'identité.

Aucun dossier incomplet ne pourra être traité le jour du rendez-vous.